



**ACCORD-CADRE
DE TRAVAUX**



ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
TECHNIQUE SANS TRANCHEE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE N°2027270300

Date et heure limites de réception des offres

28 octobre 2026 12h00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 – Variantes	3
3 – Les intervenants	3
3.1 - Maîtrise d'œuvre	3
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
3.3 - Conduite d'opération	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
5 - Contenu du dossier de consultation	4
6 - Présentation des candidatures et offres	5
6.1 - Documents à produire	5
6.2 - Usage de matériaux de type nouveau	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
8- Examen des candidatures et des offres	8
8.1 – Sélection des candidats	8
8.2 - Attribution de l'accord-cadre	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2 - Procédures de recours	10
9.3 – Clause complémentaire	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation des travaux cités en suivant. Ces travaux sont à réaliser sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Marcheprime, Mios, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret.

Ces travaux comprennent :

- La réhabilitation des collecteurs d'un diamètre inférieur ou égal à 500mm sur un linéaire total inférieur ou égal à 350m ;
- La réhabilitation des branchements qui s'y raccordent (y compris branchement isolé)
- La réhabilitation des regards de visite (y compris regard isolé)
- L'abandon de branchement ou la réparation ponctuelle de collecteur par manchette acier inoxydable.

Concernant les travaux dont le linéaire est compris entre 0ml et 80ml :

→ **Sont inclus au présent accord-cadre :**

- **Les travaux d'abandon de branchement réalisés dans le cas d'un raccordement/extension de branchement à la charge du SIBA**
- **Les travaux inclus dans une opération globale d'investissement portée par le SIBA**

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre à bons de commande avec maximum sera conclu avec un seul opérateur économique. Le montant maximum de chaque période d'exécution est de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit de prestations homogènes.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes

Aucune variante ne sera acceptée.

3 – Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître d'ouvrage lui-même.

Maître d'œuvre : Bureau d'Etudes SIBA

Représenté par : Romain VITRAC

(Sous réserve de changement ultérieur par le Maître d'Ouvrage)

Accord-cadre à bons de commande n°2027270300 - Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement des eaux usées - Techniques sans tranchée

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les modalités seront définies selon les bons de commande.

3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Il convient de se reporter aux dispositions du CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes :

Le financement sera réalisé sur les fonds propres du Syndicat lequel se réserve la possibilité de solliciter des subventions.

Le Syndicat se libère des sommes dues par mandats administratifs et virements du Comptable Public, le Trésorier Principal d'Arcachon.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent accepter les bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix (BP)
- le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2
- Les plan et description d'un chantier type :

➤ Chantier type : Chemisage de collecteur et branchements et réhabilitation de regards de visite :

- Travaux sous voirie sur demi-chaussée
- Gestion de la circulation par feux tricolores
- Chemisage de 322ml de conduite amiante ciment Ø250
- Réparation de conduite par pose d'une manchette en acier inoxydable Ø250
- Chemisage de 20 branchements (180ml) Ø150
- Réhabilitation de 7 regards de visite dont 3 avec reprise de la cunette et banquette

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement libre. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.siba-bassin-arcachon.fr ou <https://demat-ampa.fr>

Accord-cadre à bons de commande n°2027270300 - Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement des eaux usées - Techniques sans tranchée

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les candidatures et les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Une copie des cartes professionnelles

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** mis en ligne avec le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) ou tout document équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique (ex : Déclaration de sous-traitance).

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
Le Bordereau des prix (BP)

Le mémoire justificatif, des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant à minima les points suivants :

- **Moyens humains et matériels et méthodologies de réalisation des prestations du présent accord-cadre** en détaillant :
 - Le déroulé d'un bon de commande de la réception à la remise du DOE
 - Les moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation du présent accord-cadre, adaptés à chaque prestation attendue, notamment en lien avec la réglementation CATEC et le protocole amiante ;
 - Les techniques et méthodes utilisées pour la réalisation de chaque prestation de l'accord-cadre ;
 - La liste et les fiches techniques des principales fournitures utilisées pour la réalisation des prestations de l'accord-cadre.
- **Plan d'autocontrôle et démarche d'assurance qualité du chantier** en détaillant :
 - Les autocontrôles et contrôles prévus par l'entreprise et leurs modalités de réalisation et de remise au maître d'œuvre ;
 - Les mesures proposées par l'entreprise en cas de non-conformité.
- **Modalités techniques et méthodologies d'exécution spécifiques au chantier type** :
 - La justification des gaines employées pour collecteurs et branchements (note de calculs type) ;
 - Les moyens humains et matériels, adaptés au chantier ;
 - L'implantation des ateliers et le plan de tir associé ;
 - Le planning sur lequel figureront notamment les délais d'approvisionnement, la phase de préparation, les différentes phases de chantier (tir), les essais et repliement des installations.
 - La gestion des avoisinants (notamment la gestion de la circulation et l'accessibilité aux habitations) en fournissant un phasage détaillé des opérations.
- **La prise en compte de l'environnement (PAE)** en détaillant notamment :
 - Les mesures de protection du milieu naturel ;
 - Les mesures de limitation des nuisances ;
 - La procédure de gestion d'une pollution accidentelle sur chantier ;
 - La gestion des déchets.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Avant l'attribution du marché, il sera demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, de fournir l'extrait Kbis ou K, l'attestation d'assurance de Responsabilité Civile professionnelle, les attestations fiscales et sociales à jour.

NOTA 1 : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

6.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante : " L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :

..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais

Accord-cadre à bons de commande n°2027270300 - Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement des eaux usées - Techniques sans tranchée

sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
.....

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Seule la transmission électronique des offres est autorisée.

Les candidats transmettent leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats de fichiers compatibles avec Microsoft Office Professional 365 et Adobe Acrobat 2023.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou de manière dématérialisée (telle que lettre recommandée électronique ou tout autre service permettant de respecter les exigences de l'annexe 8 du Code de la Commande Publique). Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont fortement incités à réaliser suffisamment à l'avance un dépôt électronique TEST préalable à leur remise des offres. Ceci permettra de vérifier les prérequis et lever les éventuels blocages internet des systèmes d'information propres aux entreprises. Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur. Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin de prendre en compte le temps de transport électronique pour que leur dossier parvienne intégralement avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées par le présent règlement.

Hot Line

Vous pouvez contacter la société ATEXO au numéro suivant : 01.53.43.05.44 en cas de difficultés.

La signature de l'offre n'est pas exigée. Ce n'est qu'après attribution du marché (donc après analyse des offres) qu'il sera demandé à l'attributaire du marché de signer son offre. L'attributaire recevra un mail du SIBA lui demandant de signer le marché :

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature électronique sur le document, il l'adressera sur la plateforme DEMAT AMPA,

-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature manuscrite sur le document, il l'adressera à : SIBA, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon cedex (+ une copie mail sur le portail DEMAT AMPA accompagné du pouvoir de signature correspondant

8- Examen des candidatures et des offres

8.1 – Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités professionnelles
- Garanties et capacités financières

8.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1 – valeur technique des prestations, affecté d'une pondération de 45 % ;**
- 2 – prix des prestations, affecté d'une pondération de 50 % ;**
- 3 – valeur environnementale, affecté d'une pondération de 5 % ;**

Chaque critère sera noté sur 20 avant application de la pondération.

1– Le critère valeur technique des prestations, affecté d'une pondération de **45 %**, sera apprécié sur le descriptif des :

- **Moyens humains et matériels et méthodologies de réalisation des prestations du présent accord-cadre :**
 - Le déroulé d'un bon de commande de la réception à la remise du DOE **noté sur 1 point** ;
 - Les moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation du présent accord-cadre, adaptés à chaque prestation attendue, notamment en lien avec la réglementation CATEC et le protocole amiante **noté sur 3 points** ;
 - Les techniques et méthodes utilisées pour la réalisation de chaque prestation de l'accord-cadre **noté sur 3 points** ;
 - La liste et les fiches techniques des principales fournitures utilisées pour la réalisation des prestations de l'accord-cadre **noté sur 1 point**.
- **Plan d'autocontrôle et démarche d'assurance qualité du chantier :**
 - Les autocontrôles et contrôles prévus par l'entreprise et leurs modalités de réalisation et de remise au maître d'œuvre (DOE) **noté sur 2 points** ;
 - Les mesures proposées par l'entreprise en cas de non-conformité **noté sur 2 points**.
- **Modalités techniques et méthodologies d'exécution spécifiques au chantier type :**
 - La justification des gaines employées pour collecteurs et branchements (note de calculs type) **noté sur 1 point** ;
 - Les moyens humains et matériels, adaptés au chantier **noté sur 2 points** ;
 - L'implantation des ateliers et le plan de tir associé **noté sur 2 points** ;
 - Le planning sur lequel figureront notamment les délais d'approvisionnement, la phase de préparation, les différentes phases de chantier (tir), les essais et repliement des installations **noté sur 1 point** ;
 - La gestion des avoisinants (notamment la gestion de la circulation et l'accessibilité aux habitations) en fournissant un phasage détaillé des opérations **noté sur 2 points**.

2– Le critère prix des prestations, affecté d'une pondération de **50 %** sera apprécié sur la base du détail quantitatif estimatif

L'offre moins disante se verra attribuer la note 20, les offres concurrentes seront affectées de notes calculées à partir de la formule de calcul suivante :

NOTE de E = $(20 \times \text{prix de M}) / \text{prix de E}$, avec *M = Entreprise moins-disante* et *E = Entreprise à noter*.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise concernée en sera informée.

3– Le critère environnement, affecté d'une pondération de **5 %** sera apprécié sur la base du mémoire technique tel que défini au paragraphe 6.1

8.3 - Suite à donner à la consultation

Le SIBA engagera une négociation, dans le respect des règles et principes fondamentaux de la Commande Publique, avec les deux candidats les mieux classés afin de compléter et de préciser la solution technique et financière qu'ils auront présentée. Cette négociation pourra s'effectuer sur la plateforme DEMAT AMPA. A l'issue de cette négociation le classement final des offres sera effectué conformément aux critères énoncés ci-dessus. Toutefois, le SIBA se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans procéder à la négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande exclusivement écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses aux questions d'un candidat pouvant porter atteinte au secret industriel ou commercial ne seront diffusées qu'à celui-ci.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif
9 rue Tastet
33000 BORDEAUX CEDEX

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif
9 rue Tastet
33000 BORDEAUX CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges de Marchés Publics
CCIRA de Bordeaux
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 .54.68.99.56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

9.3 – Clause complémentaire

La personne chargée du suivi d'exécution des travaux (signature des OS) en représentation du Président du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon sera le représentant du maître d'œuvre défini à l'article 3.1 du présent document.